

Séance du 23 juin 2025

Délibération n° 23062025-02

Nombre de membres : - en exercice : 14 - présents : 11 - votants : 13 - absents excusés ayant donné procuration : 2 - absents excusés : 1	L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 19 juin 2025 Date d'affichage : 19 juin 2025	Présents : Christophe BEC, Aurore BORREDA, Axelle BOYER, Régine BROS, Francis CAZARD, Francis ESPINASSE, Patrick MARTY, Jacques MOLIERES, Yannick RECOULES, Martine TOURNIE, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Subventions aux associations Année 2025	Excusés : Daniel MAYANOBE (pouvoir donné à J. MOLIERES), Nathalie RAOUL, Michel ROUMEGOUS (pouvoir donné à Y. RECOULES). Secrétaire de séance : Yannick RECOULES.

Monsieur le Maire ouvre les débats sur les subventions communales 2025.

Il expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demandes de subvention, pour l'année 2025, présentés par les associations.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes aux associations, les crédits nécessaires étant inscrits au Budget Principal 2025 de la commune :

Associations	Montant subventions
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 350 €
Amis du livre	700 €
Anciens combattants FNACA	100 €
Anim'a Montbazens	2 000 €
Cercle des Aînés	250 €
Comité des Fêtes	2 000 €
Diane Montbazinoise	150 €
Donneur de sang	250 €
Pétanque de Montbazens	150 €
Secours catholique	450 €
USMR	3 000 €
APPMA Le ver rouge	200 €
Euphonie	700 €
Resto du Cœur	450 €
Echiquier – Collectif International d'Art	500 €
D'click Montbazinois – Club Photo	150 €
Comité de sensibilisation Dépistage des cancers Aveyron	250 €
Secours populaire Decazeville	450 €
Total	13 100.00 €

- **DE DONNER POUVOIR** à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et signer tous les documents qui s'y rapportent.

VOTES :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire,

Transmis en Préfecture,

Publié et notifié le 3 juillet 2025

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Yannick RECOULES

Le Maire,

Jacques MOLIERES

